

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35  
Nb. de représentés : 10  
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 30/1371 :**

Centre-Ville - Annulation des délibérations du Conseil Municipal du 12/11/2020 affaire n°06/201 et celle du 16/05/2023 affaire n°25/1158 ainsi que de la convention opérationnelle d'acquisition n°16 20 03 et avenant n°1 conclus entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour les biens cadastrés section DW n°130 - n°131 - et n°132

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphane, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline.

**REPRESENTE (S) :**

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

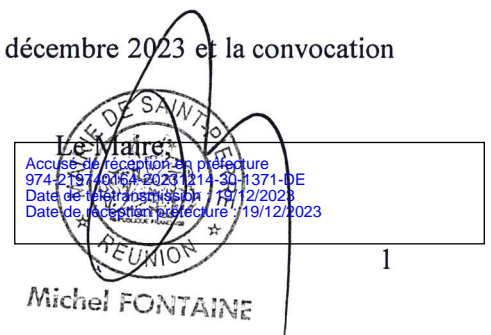
**ABSENTS :**

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



**Affaire n°30/1371 : Centre-Ville - Annulation des délibérations du Conseil Municipal du 12/11/2020 affaire n°06/201 et celle du 16/05/2023 affaire n°25/1158 ainsi que de la convention opérationnelle d'acquisition n°16 20 03 et avenant n°1 conclus entre la Commune de Saint-Pierre et l'Établissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour les biens cadastrés section DW n°130 - n°131 - et n°132.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

- Vu la délibération du 12/11/2020 affaire n°06/201 (reçue en Préfecture le 16/11/2020), par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 20 03 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR, pour l'acquisition du bien cadastré DW n°130 – n°131 et n°132, d'une surface totale de 1159 m<sup>2</sup>, situé au n°37 Rue Auguste Babet, propriétés de la SCI HLO, pour une durée de 3 ans (avec un différé d'un an), moyennant le prix de 2 100 000 € HT, destiné à un équipement public.

- VU la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 20 03 du 28/12/2020 et 08/01/2021 (reçue en Préfecture le 08/01/2021)

- Vu la délibération du 16/05/2023 affaire n°25/1158 (reçue en Préfecture le 22/05/2023), par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 à la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 20 03 qui stipule l'octroi d'une subvention à la rétrocession des biens par l'EPFR à la Commune de Saint-Pierre d'un montant de 200 000 €, (mesure # 9 du dispositif des mesures d'accompagnement de l'EPFR, priorisation des équipements et implantations d'activités dans les quartiers identifiés ORT, NPNRU, ACV ...)

- VU l'avenant n°1 en date du 13/06/2023 et 04/07/2023 (réceptionné en Préfecture le 05/07/2023) à la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 20 03 du 28/12/2020 et 08/01/2021 (reçue en Préfecture le 08/01/2021) conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR

Le Maire informe l'Assemblée que la maîtrise de ce bien ne présente plus d'intérêt pour la Collectivité et qu'il y aurait lieu de renoncer à l'intervention foncière et financière de l'EPFR, objet de la convention opérationnelle d'acquisition susvisée.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

• **DE RENONCER** à l'intervention foncière et financière objet de la convention opérationnelle d'acquisition n°16 20 03 du 28/12/2020 et 08/01/2021 (reçue en Préfecture le 08/01/2021) et en conséquence,

• **D'ANNULER** les Délibérations du Conseil Municipal du 12/11/2020 affaire n°06/201 et celle du 16/05/2023 affaire n°25/1158 susvisées ainsi que la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 20 03 du 28/12/2020 et 08/01/2021 (reçue en Préfecture le 08/01/2021) et l'avenant n°1 en date du 13/0/2023 et 04/07/2023 (réceptionné en Préfecture le 05/07/2023) susvisés

• **DE DEMANDER** à l'EPFR de mettre en place les formalités associées pour la l'annulation de ce dossier de portage foncier.

• **DE L'AUTORISER** à signer tous documents liés à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20231214-30-1371-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023